

From: REWSU-ASERE-BPA@international.gc.ca [<mailto:REWSU-ASERE-BPA@international.gc.ca>]

Sent: Wednesday, October 12, 2011 11:26 AM

Subject: Revisions to the OECD Common Approaches and the Sector Understanding on Export Credits for Renewable Energies and Water Projects

SUBJECT / SUJET: Revisions to the OECD Common Approaches and the Sector Understanding on Export Credits for Renewable Energies and Water Projects / Révisions de la Recommandation sur des Approches Communes et de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables et des ressources en eau de l'OCDE.

La partie française suit en seconde partie du message

The purpose of this message is to notify interested parties of an upcoming opportunity to comment on the proposed revisions to the *Recommendation on the Common Approaches on Environment and Officially Supported Export Credits* and the *Sector Understanding on Export Credits for Renewable Energies and Water Projects*, each described in more detail below. The two agreements pertain to the support provided to exporters by Export Development Canada (EDC). The Canadian Delegation to the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) welcomes views from interested parties on the proposed revisions to the agreements.

As soon as the documents have been released for consultation by the OECD, the two draft revised agreements will be disseminated to stakeholders via another e-mail message.

We welcome your input and would also appreciate if you could forward this information to other Canadian stakeholders who may have an interest in participating.

Should you have any questions, please do not hesitate to contact the International Trade Portfolio Division at rewsu-asere.bpa@international.gc.ca.

Thank you.

Recommendation on the Common Approaches on Environment and Officially Supported Export Credits ("Common Approaches")

The Common Approaches is an OECD policy that establishes environmental review practices for projects that benefit from official export credit support. The recommendation expects OECD member governments and their Export Credit Agencies (ECAs) to review projects for their potential environmental impacts and to benchmark them against established international standards. It also calls for public disclosure of environmental assessment information and encourages a regular exchange of information among ECAs in order to establish common practices and promote a level playing field. The provisions outlined in the Common Approaches are reflected in EDC's comprehensive Environmental and Social Review policies and practices, which represent EDC's commitment to conducting thorough environmental and social reviews of projects it is asked to support.

In light of experience and with input from representatives of business, labour unions, and NGOs as well as other multilateral organizations, the Common Approaches are regularly revised in order to strengthen the review requirements. In 2010, proposals were made for further revisions to the agreement to encourage greater alignment with international standards and to include human rights issues and climate change-related reporting. Since then, OECD members have produced a draft revised agreement for approval by member country governments.

Details on the Common Approaches can be found at:

http://www.oecd.org/document/26/0,3746,en_2649_34181_39960154_1_1_1_1,00.html

Text of the Common Approaches can be found at:

[http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/ecg\(2007\)9&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/ecg(2007)9&doclanguage=en)

Information on EDC's Environmental and Social policies:

http://www.edc.ca/english/social_environment.htm

Sector Understanding on Export Credits for Renewable Energies and Water Projects (REWSU)

The existing REWSU is an OECD agreement that establishes the most generous financing terms that export credit agencies can provide for official financing support of the export of complete renewable energies and water projects plants and parts, or their modernization. The REWSU features repayment terms of up to 18 years and increased flexibility in repayment schedules, accompanied by fixed interest rates appropriate for the longer tenors. The current list of eligible sectors consists of:

- Wind energy
- Geothermal energy
- Tidal and tidal stream power
- Wave power
- Solar photovoltaic power
- Solar thermal energy
- Ocean thermal energy
- Bio-energy (sustainable biomass, landfill gas, sewage treatment plant gas, and biogas energy installations)
- Projects related to the supply of water for human use and wastewater treatment
- Hydro power
- Energy efficiency in renewable energies projects

In consideration of climate change challenges, OECD members agreed to broaden the scope of the REWSU to incorporate projects that significantly contribute to climate change mitigation. The expanded *Sector Understanding on Climate Change Mitigation and Water Projects*, which will replace the REWSU, aims to also allow for the provision of adequate financial terms and conditions to high energy efficiency and low-to-zero carbon emissions projects. Eligible projects will be able to access longer repayment terms, more flexible repayment schedules, and revised interest rate and local costs provisions commensurate with the specific financial barriers faced by these types of projects.

Details on the REWSU can be found at:

www.oecd.org/document/10/0,3343,en_2649_34169_43152266_1_1_1_37431,00.html

Text of the REWSU can be found at:

[http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/pg\(2009\)18&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/pg(2009)18&doclanguage=en)

Le présent message a pour objet d'offrir aux parties intéressées l'occasion de participer à un processus de consultation sur les révisions proposées de la *Recommandation sur des Approches Communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* et de l'*Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables et des ressources en eau*, lesquels sont décrits plus en détails ci-dessous. Les deux accords ont trait à l'appui offert aux exportateurs par Exportation et développement Canada (EDC). La délégation canadienne à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) accueille favorablement les points de vue des parties intéressées concernant les révisions proposées aux accords.

Lorsque les documents seront diffusés à des fins de consultation par l'OCDE, les deux accords préliminaires révisés seront diffusés aux intervenants dans un autre message courriel.

Nous souhaitons obtenir vos commentaires. Nous vous saurons également gré d'acheminer cette information à d'autres intervenants canadiens qui, d'après vous, seraient intéressés à participer.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction du Portefeuille du Commerce International à rewsu-asere.bpa@international.gc.ca.

Merci.

Recommandation sur des Approches Communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (ci-après appelé les Approches communes)

Les Approches communes constituent une politique de l'OCDE qui établit des pratiques d'examen environnemental visant des projets qui tirent parti d'un soutien public au crédit à l'exportation. En vertu de la recommandation, les pays membres de l'OCDE et leur agence de crédit à l'exportation (ACE) devraient examiner les projets selon leurs répercussions potentielles sur l'environnement et les comparer à des normes internationales établies. La recommandation réclame également une divulgation publique des renseignements relatifs à l'évaluation environnementale et favorise une mise en commun régulière des renseignements parmi les ACE en vue de mettre en place des pratiques courantes et de promouvoir l'établissement de règles équitables. Les dispositions exposées dans les Approches communes se retrouvent dans les politiques et pratiques de l'examen environnemental et social complet d'EDC, ce qui représente la détermination d'EDC à réaliser des examens environnementaux et sociaux approfondis des projets qu'on lui demande d'appuyer.

Compte tenu de l'expérience et des commentaires des représentants d'entreprises, de syndicats, d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que d'autres organisations multilatérales, les Approches communes sont régulièrement révisées afin d'améliorer les exigences relatives à l'examen. En 2010, certaines propositions ont été formulées en vue d'apporter d'autres révisions à l'Accord, et ce, afin d'encourager une plus grande harmonisation avec les normes internationales et d'y incorporer les questions relatives aux droits de la personne et les rapports sur les changements climatiques. Depuis, les membres de l'OCDE ont élaboré un accord révisé provisoire, qui doit être approuvé par les gouvernements des pays membres.

Vous trouverez des renseignements au sujet des Approches communes à l'adresse suivante :

http://www.oecd.org/document/26/0,3746,fr_2649_34181_39960460_1_1_1_1,00.html.

Pour consulter le texte des Approches communes, veuillez visiter le site Web suivant :

[http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=tad/ecg\(2007\)9&doclanguage=fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=tad/ecg(2007)9&doclanguage=fr).

Pour plus de renseignements sur les politiques environnementales et sociales d'EDC, veuillez consulter l'adresse suivante : http://www.edc.ca/french/social_environment.htm.

Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables et des ressources en eau (Accord sectoriel)

L'Accord sectoriel est un accord de l'OCDE qui établit les modalités et conditions des crédits à l'exportation les plus favorables que les agences de crédit à l'exportation peuvent accorder en vue d'un soutien financier officiel à l'exportation lié à l'élaboration ou à la modernisation de centrales de production d'énergie renouvelable et de projets dans le domaine des ressources en eau. L'Accord sectoriel comporte des modalités de paiement pouvant aller jusqu'à 18 ans ainsi que des calendriers de remboursement très flexibles et des taux d'intérêt fixes révisés pour les échéances à plus long terme. La liste actuelle comprend les secteurs admissibles suivants :

- L'éolien
- La géothermie
- L'électricité produite à partir de l'énergie des marées et des courants marins
- L'électricité produite à partir de l'énergie des vagues
- Le photovoltaïque
- Le solaire thermique
- L'énergie thermique des mers
- La bioénergie (l'ensemble de la biomasse durable, le gaz d'enfouissement, les installations de production de gaz à partir de résidus de traitement des eaux usées et les installations de production d'énergie à partir du biogaz)
- Projets liés à l'approvisionnement en eau des populations et aux installations de traitement des eaux usées
- Projets hydroélectriques
- L'efficacité énergétique dans les projets d'énergies renouvelables

En ce qui a trait aux difficultés associées aux changements climatiques, les pays membres de l'OCDE ont convenu d'élargir la portée de l'Accord pour y incorporer les projets qui atténuent de façon importante les changements climatiques. *L'Accord sectoriel pour les projets dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques et des ressources en eau*, qui remplacera l'Accord sectoriel précédent, vise à permettre la mise en place de modalités financières adéquates dans le cadre de projets dont l'efficacité énergétique est élevée et les émissions de carbone très faibles, voire nulles. Les projets admissibles auront accès à de plus longues modalités de paiement, à un calendrier de remboursement plus flexible, à des taux d'intérêt révisés ainsi qu'aux dispositions concernant les coûts locaux correspondant aux obstacles financiers particuliers auxquels sont confrontés ces types de projets.

Vous trouverez des renseignements au sujet de l'Accord à : www.oecd.org/document/10/0,3746,fr_2649_34169_43161823_1_1_1_37431,00.html.

Pour consulter le texte de l'Accord, visitez le site : [http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/pg\(2009\)18&doclanguage=fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?cote=tad/pg(2009)18&doclanguage=fr)